

## L'AUTEL

**A**VANT de rappeler les prescriptions de l'Église ou de fournir des suggestions concernant l'édification, l'ornementation de l'autel, nos comportements à l'égard de l'autel, il nous faut esquisser, de façon aussi claire que possible, la théologie qui les fonde et les unifie.

### I. — LA THÉOLOGIE DE L'AUTEL

#### Qu'est-ce qu'un autel ?

Qu'est-ce donc qu'un autel ? Nous partirons d'une notion commune, qui sera plutôt une définition verbale, pour arriver à une définition réelle qui cernerait la notion chrétienne de l'autel.

Le dictionnaire Larousse le définit : « table pour les sacrifices ». Définition acceptable si on considère cette table non comme un accessoire facultatif, employé pour la commodité, mais comme un élément essentiel, constitutif du sacrifice lui-même. On peut dire qu'il n'y a pas de sacrifice sans autel. L'objet offert (animal, encens, farine, huile) devient victime, est immolé non pas tant parce qu'il subit telle ou telle action destructrice — libation, combustion, mise à mort —, action matérielle souvent opérée par un simple desservant du culte, que parce qu'il est posé sur l'autel. C'est là l'acte proprement sacrificiel, sacerdotal, celui qui revient exclusivement au prêtre, au sacrificateur. Ainsi cette « table » est moins un objet utilitaire qu'une réalité sacrée et significative — en un mot : sacramentelle. L'autel est le lieu de rencontre avec Dieu. Il est

comme une montagne (une étymologie populaire rattache *altare* à *altus*, haut) où les hommes sont assurés de rejoindre Dieu. Alors que les prières ou les simples oblations montent seulement vers Dieu sans certitude de le rejoindre, la déposition de l'offrande sur l'autel donne la garantie que Dieu a été atteint, que l'oblation a été agréée, c'est-à-dire est devenue hostie, du même coup immolée et consacrée.

### Mais les chrétiens n'ont pas d'autel...

Cette conception de l'autel, qui semble valable à la fois pour la religion naturelle et la religion judaïque (elle se dégage de la plupart des prescriptions consignées dans le Lévitique<sup>1</sup> est-elle encore valable en christianisme ?

Il ne le semble pas, puisque les premiers apologistes chrétiens protestaient : « Nous n'avons ni temple ni autel<sup>2</sup> » et semblaient faire de cette absence, ou de ce refus, un trait caractéristique de la nouvelle foi. En réalité cette négation souligne une transcendance. De la même manière, les chrétiens niaient avoir des prêtres, et n'appliquaient pas à des hommes le titre de *hiereus*, se contentant de celui de *presbuteros* (ancien)<sup>3</sup>. Parce qu'il y avait pour eux un seul véritable *hiereus* : Jésus-Christ. Tous les autres hommes appelés prêtres n'étaient pour eux que de faux prêtres (les prêtres d'un faux culte), les préfigurations du seul vrai prêtre (les prêtres de l'ancienne loi), ou les délégués et les participants de l'unique sacerdoce (les prêtres chrétiens).

### Notre autel, c'est le Christ

De la même manière « Nous n'avons pas de temples » devait donc se comprendre : Nous n'avons pas de temples qui

1. Chapitres 1 à 7. Voir aussi, dans le grand ouvrage du P. DE VAUX, *Les institutions de l'Ancien Testament*, t. II, éd. du Cerf, Paris, 1960, les chapitres sur l'autel pp. 279-290, et sur les sacrifices, pp. 291-348.

2. Cf. J. A. JUNGSMANN, *Missarum Sollemnia*, traduction française, t. I, p. 49.

3. Cf. Yves CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïc*, pp. 192-193.

soient le séjour des dieux, comme pour les païens; ni, comme pour les Juifs, un temple qui soit la résidence exclusive du Seigneur, car « l'heure vient où ce n'est ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père » (Jn, 4, 21)<sup>4</sup>. Mais les chrétiens ont pour temple le rassemblement des croyants, où le Seigneur se rend présent : le vrai Temple, c'est le corps du Christ, qui est l'Église. « Nous n'avons pas d'autel » signifie : nous n'avons pas un autel matériel dont l'emplacement permette de localiser Dieu, dont le contact suffise à sanctifier la victime, parce que nous n'avons pas un sacrifice dont la sainteté dépende avant tout de l'accomplissement d'un rituel. Oui, nous avons un autel, mais il est incomparable, unique, car cet autel, c'est le Christ, selon l'affirmation déconcertante du Pontifical (ordination des sous-diacres)<sup>5</sup>.

La négation : « Nous n'avons pas d'autel » et l'affirmation « l'autel, c'est le Christ » ne se contredisent pas. Elles expriment toutes deux à leur manière la transcendance de l'autel chrétien.

### La pierre, c'est le Christ

L'affirmation de l'identité de l'autel avec le Christ a des origines bibliques, selon deux lignes diverses.

La première est celle du thème : la pierre, c'est le Christ. Thème inspiré à la fois de l'affirmation de saint Paul (I Cor., 10, 4) : « Et ce rocher c'était le Christ » et de l'application que Jésus se fait à lui-même du verset du psaume 117 (v. 22) : « La pierre rejetée des bâtisseurs est devenue la tête de l'angle. » Citation qui, combinée avec celle d'Isaïe sur « la pierre angulaire, précieuse, fondamentale » (28, 16), est reprise plusieurs fois par saint Pierre (Ac., 4, 11; I P., 2, 4, 6-7) et saint Paul (Éph., 2, 20)<sup>6</sup>. Au premier

4. Voir dans ce cahier la conférence du P. Louvel. Cf. aussi Yves CONGAR, *Le mystère du Temple*, en particulier *Jésus et le Temple*, pp. 139-180.

5. « Altare quidem sanctae Ecclesiae ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi sua altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum, in quo, et per quem, oblationes fidelium Deo Patri consecrantur. »

6. Cf. *La Maison-Dieu*, n° 29, *Le mystère de l'autel*, en particulier Joseph SCHMITT, « Petra autem erat Christus », pp. 18-31.

abord ce thème se rattache à celui de l'Église, rassemblement des croyants, comparée à un édifice. Mais cette ligne elle-même nous fait aboutir à l'autel qui, dans l'église de pierres, est la pierre principale si bien que, si l'on peut concevoir et bâtir un autel sans église, il est impossible de concevoir et de bâtir une église sans autel. Mais ce thème du Christ-pierre a bien une valeur sacrificielle puisqu'il se rattache à la Pâque, et par le rocher qui suivait les Hébreux au désert, et par cette pierre rejetée que le Christ emprunte au psaume pascal 117, pour en faire une annonce de sa passion à la suite de la parabole-allégorie des vigneronniers homicides (Mt., 21, 42). C'est pour demeurer fidèle à ce thème du Christ-pierre que l'Église, dès le 6<sup>e</sup> siècle, prescrira en Occident que les autels soient toujours de pierre, alors que les premiers autels, mobiles, étaient de légères tables de bois<sup>7</sup>.

### C'est l'autel qui sanctifie la victime

L'identité du Christ avec l'autel était aussi démontrée par les Pères au moyen d'un raisonnement à base biblique. En Mt., 23, 19, Jésus dit aux pharisiens : « Aveugles ! Quel est donc le plus digne, l'offrande ou l'autel qui rend cette offrande sacrée ? » Sous sa forme interrogative, l'affirmation de Jésus met en valeur une évidence admise par tous : c'est l'autel, permanent, antérieur à la victime, qui consacre l'oblation prise parmi les produits de la nature, les biens ou les œuvres de l'homme, et en fait véritablement une victime sacrificielle. L'autel, signe de la présence et de l'agrément de Dieu, possède donc une sainteté supérieure et antérieure à celle de la victime, puisque celle-ci n'est consacrée que par sa jonction à l'autel. A partir de ce principe, les Pères raisonnaient ainsi : puisque, dans notre sacrifice, la victime, c'est le Christ; puisque le prêtre, c'est aussi le Christ; à plus forte raison l'autel ne peut être

7. Concile d'Epaone (517). Nouveau code des rubriques (1960), n° 525 : « Altare... debet esse totum lapideum, rite consecratum; vel saltem habere debet tabulam lapideam, seu petram sacram, item rite consecratam... aut etiam, ex Indulto Apostolico, *antimensiam*, rite benedictum. »

que le Christ lui-même<sup>8</sup>. Pour être plus précis, disons que c'est l'Humanité du Christ qui est autel, aussi bien que prêtre et victime, mais en tant que cette humanité est personnellement, substantiellement unie à la divinité, ce qui rend le Christ essentiellement médiateur entre Dieu et l'homme, pour donner la grâce à l'homme comme pour faire monter son culte vers Dieu<sup>9</sup>.

### Transcendance du sacrifice chrétien

Cette identité entre le prêtre, l'autel et la victime est la raison profonde de la transcendance et de la perfection unique du sacrifice du Christ. Dans les sacrifices ordinaires le prêtre n'est qu'un homme, doté de pouvoirs divins; l'autel n'est qu'un objet, sacré et consacrant; la victime n'est qu'une créature, divinisée, consacrée seulement parce que le prêtre la pose sur l'autel. L'unité entre le prêtre, la victime et l'autel est accidentelle et passagère. Dans le sacrifice du Christ, en revanche, la parfaite identité entre le prêtre, l'autel et la victime garantit la sainteté, l'unité, l'efficacité du sacrifice. Le prêtre, ici, n'est pas seulement autorisé, volontaire, religieux : il est encore parfaitement donné, puisqu'il est en même temps victime. La victime n'est pas seulement pure et précieuse, elle est volontaire, consciente, religieuse, puisqu'elle est en même temps prêtre<sup>10</sup>. Quant à l'autel, il réalise d'autant mieux ici l'union entre la victime et le prêtre qu'il ne fait qu'un même être avec eux. Le prêtre et la victime n'ont pas puiser leur sainteté et leur efficacité dans une réalité extérieure, puisque l'autel, comme le prêtre et la victime, est aussi le Christ. L'affirmation : « l'autel, c'est le Christ » est surprenante lorsqu'elle est, comme dans le Pontifical, isolée. Elle devient évidente lorsqu'elle s'inscrit dans cette affirmation plus compréhensive : dans le sacrifice du Christ, c'est le

8. M. DE LA TAILLE, *Mysterium fidei*, elucidatio XIII.

9. A cet égard, peu importe donc qu'on définisse le sacerdoce du Christ par le sacrifice ou par la médiation; le sacrifice lui-même est tout à la fois anthropocentrique (sanctifiant) et théocentrique (cultuel).

10. « Oblatus est quia ipse voluit » (Is., 53, 7). Cf. Eph., 5, 2. S. Theol. III<sup>a</sup>, qu. 47, art. 1.

Christ en personne qui est lui-même et le prêtre, et la victime, et l'autel<sup>11</sup>.

### Une théologie morte. Pourquoi ?

Si cette affirmation résume une doctrine constante des Pères, elle a perdu dans la suite un de ses trois termes, celui qui concerne l'autel. Le Concile de Trente nous dit que le Christ est *ipse offerens, ipse oblatio*<sup>12</sup>. Déjà chez saint Thomas on ne relève plus que de faibles traces d'une doctrine de l'autel. Cette doctrine est désormais si négligée, si archaïque, que l'affirmation isolée du Pontifical nous étonne par son caractère erratique et anachronique. Comment expliquer cet abandon de la théologie de l'autel ?

Tout d'abord par le fait qu'elle est superflue pour expliquer la transcendance du sacrifice chrétien. Il y suffit bien de savoir que le Christ en est à la fois le prêtre et la victime.

Si, à la rigueur, nous pouvons définir et situer l'autel dans un schéma abstrait du sacrifice, nous sommes très embarrassés pour le placer dans les réalisations concrètes. A la croix, le Christ était *in specie propria*, dans son état historique, prêtre et victime. Où est l'autel ? On s'habitue à donner ce nom à la croix, auquel il ne convient que par une métaphore<sup>13</sup>. A la cène, le Christ est prêtre en personne, et il est victime *in sacramento*. Où est l'autel ? Est-il du côté de la personne historique, ou du côté du sacrement ? Il est bien difficile de le dire. A la messe, tout est sacramentel. La victime est le Christ en vertu de la consécration. Le prêtre est le Christ, parce que, en vertu de son ordination, il en tient la place, il en accomplit l'acte : *Hoc facite in meam commemorationem*. Mais, à la messe, faut-il dire que le Christ est cet autel de pierre sur lequel sont posés la patène et le calice ? Quel est le mode d'identité entre

11. « ... altare, quod, chrismate delibutum, domini nostri Jesu Christi, qui altare, hostia et sacerdos est, figuram exprimeret » (au Bréviaire, 4<sup>e</sup> leçon pour la Dédicace de l'Archibasilique Saint-Sauveur).

12. Session 22, ch. 2, Denzinger, 940.

13. Cf. S. Theol., III<sup>a</sup>, qu. 25, art. 4, où saint Thomas montre que si la croix doit être adorée c'est en tant qu'elle est en quelque manière identique au Christ : « Nous interpellons la croix et nous la prions comme le Crucifié lui-même. »

cet objet matériel, inerte, et le Christ? S'agit-il d'une identité vraiment sacramentelle, ou seulement métaphorique? Qui pourra définir ce mode d'identité ou de présence?

D'ailleurs le sens de l'autel est à peu près perdu : la disparition du paganisme et l'abolition du sacrifice du Temple ne nous laissent plus connaître d'autre sacrifice véritable que le sacrifice eucharistique. On sera d'ailleurs bien en peine de le définir, les documents du magistère se contentant ici d'affirmations : « la messe est un propre et véritable sacrifice<sup>14</sup> », sans en donner d'autre explication que son identité avec le sacrifice de la croix, fondée sur l'identité dans ces deux sacrifices, respectivement, du prêtre et de la victime<sup>15</sup>.

Il faut enfin compter avec un autre fait de psychologie religieuse : en Occident, le tabernacle supplante l'autel dans la dévotion. Il est remarquable, par exemple, que saint Dominique passe ses nuits à prier appuyé à l'autel du chapitre conventuel, tandis que une ou deux générations plus tard, dans son Ordre, lorsque saint Thomas d'Aquin rencontre une difficulté il vient appuyer sa tête contre la porte du tabernacle<sup>16</sup>.

### L'autel céleste

Il est un point cependant où la théologie de l'autel semble encore vivante : c'est le thème de l'autel céleste, lié à celui du sacrifice céleste auquel des théologiens éminents, le Père de la Taille, Monsieur Lepin, prenant la suite de l'école française, ont cru nécessaire de recourir pour expliquer l'actualité, l'efficacité du sacrifice de la messe qui ne serait qu'une projection dans le temps, une participation actuelle du sacrifice offert éternellement sur l'autel du ciel, par

14. Session 22, préambule, Denzinger, 937 a; canon 1, Denzinger, 948.

15. *Mediator Dei* (début de la II<sup>e</sup> partie), §§ 64-66.

16. Mais on peut se demander si, pour saint Thomas, les conceptions ultérieures n'ont pas influencé, à leur insu, les hagiographes. C'est après avoir écrit sur l'eucharistie que le Docteur Angélique aurait entendu le Christ lui dire : « Tu as bien écrit à mon sujet, Thomas, quelle récompense veux-tu? », et il est tout naturel de penser que cette voix venait du tabernacle. Or les textes disent qu'elle venait du crucifix.

Jésus prêtre éternel et victime glorieuse. Avec tout le respect dû à ces grands auteurs, je me permets de dire qu'il s'agit là d'une illusion, de la matérialisation mythique d'une forme de pensée ou de langage.

Cette forme de pensée, on la trouve particulièrement dans l'épître aux Hébreux où le sanctuaire est à l'imitation du tabernacle « non fait de main d'homme », c'est-à-dire divin<sup>17</sup>. Déjà dans l'Exode nous voyions la tente de réunion bâtie par Moïse « sur le modèle qui lui avait été montré sur la montagne » (Ex., 25, 40). C'est là une manière de dire que les actions rituelles, extérieures, ont une portée spirituelle, une action invisible, parce qu'elles ne sont qu'un reflet et une imitation des réalités divines<sup>18</sup>. En somme c'est une expression empruntée au domaine de la cause exemplaire, de ce mystère de l'efficacité sacramentelle qui s'exprimera de façon plus précise, plus rationnelle, selon une mentalité aristotélicienne et dans la ligne de la causalité efficiente, par la théorie de l'instrumentalité sacramentelle. La liturgie emploie souvent un tel langage, par exemple lorsque le prêtre demande que ce qu'il accomplit par un ministère extérieur soit réalisé par la vertu divine<sup>19</sup>, ou, lorsqu'il souffle sur l'eau destinée aux baptêmes en priant Dieu de la bénir lui-même de sa propre bouche<sup>20</sup>. Jésus déjà employait un langage du même genre, mais en sens inverse, lorsqu'il disait à Pierre : « Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel » (Mt., 16, 19).

Avec l'épître aux Hébreux, l'Apocalypse appuie cette manière de parler. Elle dépeint les réalités célestes comme une liturgie solennelle. Il s'agit alors de thèmes symboliques,

17. Heb., 9, 11. Cf. l'introduction du P. SPICQ (« Études Bibliques ») t. I, p. 314 : « Ce ne sont évidemment que des métaphores et qu'on ne saurait trop purifier. Lorsqu'on parle de liturgie et de sacrifice éternel, il s'agit d'un culte en esprit et en vérité. Pour *Hébr.* le monde spirituel est le monde réel, dont les choses sensibles ne sont que la copie et l'ombre, et ce monde réel n'est pas seulement spirituel et divin, mais aussi éternel, alors que le monde terrestre n'est pas seulement inférieur, mais temporel et transitoire. »

18. Monsieur Estrade disait de Bernadette : « Si au ciel on fait des signes de croix, c'est ainsi qu'on doit les faire. »

19. *Ordo Hebdomadae sanctae instauratus*, au samedi saint, n° 21 : « ... ut quod nostrae humilitatis gerendum est mysterio, virtutis tuae impleatur effectu. »

20. *Ibid.*, « Halat ter in aquam... dicens : Tu has simplices aquas tuo ore benedicito. »

d'ailleurs d'une haute portée religieuse, et nul n'affirmera sérieusement qu'il y a au ciel des encensoirs, des robes blanches, des cithares, etc. Le thème de l'autel céleste ne nous permet guère d'approfondir et de développer la théologie de l'autel. La prière *Supplices* qui parle du *sublime altare*, de l'autel d'en-haut, ne demande pas autre chose en réalité que cette correspondance secrète entre l'action visible accomplie par le prêtre et un mystère divin. Par là, d'ailleurs, elle affirme l'identité ou du moins la correspondance entre l'autel — en général — auquel « nous participons ici » (*ex hac... participatione*) et l'autel céleste. En réalité, si elle se place après le récit de l'institution, elle demande, comme l'épiclese orientale, mais sans mentionner le Saint-Esprit, que la consécration accomplie par le prêtre produise son effet divin, pour que notre communion ne nous unisse pas à un rite vide, mais à une plénitude de grâce et de bénédiction. « L'autel céleste », tout comme « les mains de votre saint ange », est donc un thème symbolique, un lieu commun du langage liturgique qui ne nous permet pas de préciser une théologie de l'autel.

Mais si, au niveau d'une analyse théologique précise, la doctrine de l'autel est chose morte, il y a une théologie de l'autel qui demeure vivante, bien qu'à l'état enveloppé, exercé, dans les rites de la consécration de l'autel et dans divers comportements prescrits par la liturgie au sujet de l'autel. Dégageons-la brièvement.

### Une doctrine impliquée dans les rites

L'autel doit être de pierre, nous l'avons déjà dit, parce que *petra autem erat Christus*. Et les cinq croix gravées dans la pierre, qui seront lavées, ointes, et sur lesquelles brûlera l'encens, évoquent les cinq plaies glorieuses, comme les cinq grains d'encens enfoncés dans le cierge pascal.

L'autel est de pierre, aussi, parce qu'il est le lieu du sacrifice, un autel, et non pas simplement la table d'un repas. Pour pouvoir être consacré, il doit être scellé au sol, et la table fixée à sa base : il n'est pas un meuble, un accessoire du sacrifice, il en est le lieu. (Je parle toujours, bien

entendu, de l'autel fixe, qui est le véritable autel, dont l'autel portatif n'est qu'un pauvre substitut.)

Sa consécration consiste essentiellement dans l'onction par le saint Chrême. Plusieurs antiennes rappellent alors le geste de Jacob érigeant la pierre de Béthel et y versant de l'huile pour en faire le mémorial de la théophanie, et de l'échelle vue en songe qui reliait la terre au ciel. Notre autel n'est pas seulement le lieu du sacrifice, il en est le mémorial permanent. Oint par le saint Chrême, il devient littéralement *Christos* : il est le Christ. Sans doute sa consécration comportera aussi l'ensevelissement des reliques. Mais c'est là un acte dérivé, second. Parce que l'autel est le Christ, chef du Corps mystique, dont le sacrifice doit être participé par ses membres, la coutume antique de célébrer sur le corps des saints est devenue obligatoire. Mais ce n'est pas elle qui sanctifie l'autel. Je relève ce point parce qu'il a des conséquences pratiques. On demande parfois : si l'on veut ériger un autel où l'on puisse célébrer des deux côtés, ne faut-il pas y creuser deux sépulcres, pour que le prêtre puisse baiser l'autel aussi bien d'un côté que de l'autre ? Répondons que si l'on baise l'autel, c'est en hommage au Christ que représente l'autel tout entier. On peut donc baiser l'autel (j'entends l'autel fixe, entièrement consacré) en n'importe quel point de sa table, sans se soucier de baiser le sépulcre, et c'est heureux, car le sépulcre pouvant être logé dans la base de l'autel, le baiser deviendrait acrobatique !

Les encensements qu'on multiplie pendant la consécration de l'autel — et que rappellera le premier encensement de la messe solennelle — sont, comme les baisers, un honneur rendu au Christ. C'est ainsi qu'on encense et qu'on baise le livre des Évangiles qui, lui aussi, quoique à un autre titre, représente le Christ.

Les nappes qui doivent envelopper l'autel ne sont pas seulement la garniture obligée d'une table de repas. Selon le Pontifical, encore dans l'ordination du sous-diacre, elles représentent le peuple chrétien qui entoure et prolonge son chef, le Christ<sup>21</sup>. Et c'est sans doute pourquoi elles doivent,

21. « Cujus altaris pallae et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus, quasi vestimentis pretiosis circum-

de chaque côté, tomber jusqu'à terre. Isolé par le sanctuaire — rappel de sainteté et de transcendance — l'autel doit être aussi relié à l'assemblée des fidèles.

Enfin l'autel doit être rehaussé par des degrés pour rappeler qu'il nous rapproche de Dieu, qu'il est un lieu de rencontre, un seuil — une échelle de Jacob — qui nous relie au ciel.

Bien des gestes de vénération que nous accomplissons plus ou moins machinalement : baiser, inclination, gémissement, voire la prostration du vendredi saint, s'adressent en réalité à l'autel, image du Christ.

Voilà quelques-unes des prescriptions liturgiques où continue de s'incarner la doctrine de l'autel. Devons-nous dégager cette doctrine par une catéchèse explicite ? Est-il nécessaire que les fidèles connaissent tous ces détails et en apprécient le symbolisme de façon réflexive ? Je ne le crois pas. L'autel — comme la plupart des faits et des signes concrets de la liturgie — n'est pas un rébus. La catéchèse doit être assimilée par les fidèles de manière intuitive. La pastorale liturgique concernant l'autel ne consistera pas en explications, mais dans une manière de placer, de bâtir, d'orner l'autel et de se comporter avec lui qui, au lieu d'obscurcir la notion véritable de l'autel, la rendra évidente, sans que les fidèles en aient même conscience.

## II. — PASTORALE LITURGIQUE DE L'AUTEL

### Implantation de l'autel

L'autel étant le lieu du sacrifice, c'est-à-dire de l'acte central de la religion, doit être bien en vue et nous n'avons aucune raison de le reculer au fond de l'église. Sa meilleure place est évidemment la croisée du transept. En ce cas, peu importe qu'il soit ou non face au peuple. Chacune de ces deux situations est à la fois justifiée et insuffisante puisque le prêtre est aussi bien le président de l'assemblée — ce qui

datur, ut ait Psalmista : Dominus regnavit, decorem indutus est. Beatus quoque Joannes in Apocalypsi vidit Filium hominis praecinctum zona aurea, id est, sanctorum caterva.

invite à le tourner vers elle, et son représentant — ce qui invite à le mettre à sa tête. Dans cette implantation, s'il y a une nef transversale, nombre de fidèles le verront de profil : c'est dans cette position que les rites sont le plus visibles et qu'une certaine discrétion, qui fait partie du sens du sacré, est le mieux respectée. C'est à cause de cette discrétion nécessaire que l'autel face au peuple ou même simplement l'autel au milieu du peuple doit être généralement déconseillé dans une chapelle ou une petite église paroissiale, où les fidèles seraient trop rapprochés du célébrant, trop rapprochés de ceux qui leur font face, et en même temps trop reconnaissables à cause de leur petit nombre.

Si le désir d'avoir un autel face au peuple ou plus rapproché du peuple amène à placer en avant du sanctuaire un second autel, il faut bien voir tout ce qu'une telle disposition, si elle se prolonge, a d'anormal et d'anti-éducatif. Lieu du sacrifice et représentation du Christ, l'autel doit être unique. Si l'on voit constamment deux autels proches l'un de l'autre, comment ne pas juger l'autel comme un accessoire, comme un meuble, et non comme un lieu ?

Il faut sauvegarder aussi, au moins dans son esprit, la loi antique de l'unicité de l'autel, en évitant la multiplication des autels secondaires. Nous pouvons fort bien honorer sainte Rita ou saint Antoine de Padoue sans leur consacrer un autel. Une statue, un brûle-cierges, quelques prie-Dieu y suffisent. Si le nombre des prêtres de passage rend nécessaires plusieurs petits autels, on logera ceux-ci hors de la perspective du maître-autel. Ce principe de l'autel unique me semble si important qu'il doit détourner de distinguer autel majeur et autel du Saint-Sacrement, si celui-ci ne peut avoir son espace propre et doit apparaître, à celui qui se trouve dans la nef, comme concurrençant l'autel majeur.

Celui-ci doit être élevé par plusieurs degrés. Beaucoup d'autels anciens ne sont pas assez élevés. Dans une église moyenne, le mieux me paraît être que l'avant-sanctuaire, puis le sanctuaire, soient élevés respectivement par deux degrés, et l'autel lui-même par trois degrés, ce qui en fait sept en tout. Si la nef est très longue, il y aura avantage alors à la construire en déclivité vers l'autel. Car trop élever celui-ci au-dessus des fidèles peut entraver la participation, compliquer les cérémonies et accentuer excessivement l'as-

pect de trône, malgré les avantages économiques de la solution de Perret au Raincy, souvent reprise ailleurs : l'autel surélevé donnant de la place pour une sacristie placée au-dessous.

### La forme de l'autel

Quelle doit être sa forme ? Il n'y a pas à hésiter : ce doit être la forme de table. Rappelons la définition de Larousse : « table pour les sacrifices ». Les rubriques désignent souvent la partie supérieure de l'autel par l'expression *mensa*. Et nous pouvons ajouter : table pour un repas. Les manuels d'art chrétien, il est vrai, disent que l'autel peut avoir aussi la forme d'un tombeau. C'est faire passer au premier plan un aspect secondaire de l'autel, et surtout risquer de donner à la messe un aspect funéraire qui lui est étranger. On peut dire aussi que les autels de l'âge baroque étaient des trônes. Il n'en reste pas moins que tout autel doit comporter essentiellement une surface horizontale, une table, et que celle-ci ne doit pas être perdue dans les gradins et les retables. Le goût de notre époque pour la vérité et la simplicité ne peut être ici qu'approuvé.

Mais alors comment s'accorder avec l'encyclique *Mediator Dei* qui taxe d'archéologisme ceux « qui veulent rendre à l'autel sa forme primitive de table<sup>22</sup> » ? Ceci ne signifie pas qu'on doive exclure la forme essentielle de table sans laquelle un autel ne serait rien. Mais cela implique tout d'abord qu'on ne s'autorise pas de l'antiquité pour revenir à des tables exiguës et portatives ; qu'on ne s'autorise pas d'un faux évangélisme — sous le mauvais prétexte que la Cène était un repas ordinaire — pour faire ressembler l'autel à une table de cuisine ou de salle à manger.

Si l'autel est foncièrement une table, il ne doit pas apparaître comme une table ordinaire, ou comme la table d'un simple repas. Par sa matière — la pierre — et par la noblesse de sa forme et de ses dimensions, il doit apparaître comme la table d'un repas sacré, et comme la table d'un sacrifice.

Mais ici, il faut se garder d'un excès, que l'on peut cons-

22. *Mediator Dei*, § 58.

tater dans beaucoup d'églises modernes. Du fait que notre goût de la simplicité et de la vérité liturgique exclut les retables, les expositaires permanents (d'ailleurs interdits); du fait aussi que le sanctuaire est trop souvent un espace inorganisé et désert, on a tendance à édifier des autels énormes, démesurés, et forcément écrasés (car, de toutes façons cette table ne peut jamais avoir plus d'un mètre de haut). Je souhaiterais que les architectes recourent plus souvent au baldaquin ou au ciborium. Non seulement celui-ci est parfaitement liturgique — il est même théoriquement obligatoire, au point que le trône de l'évêque n'a pas droit au dais si l'autel du Saint-Sacrement en est dépourvu. Non seulement le ciborium ou le dais mettent en valeur le caractère sacré et comme royal de l'autel. Mais encore ils permettent d'occuper le volume du sanctuaire en laissant à l'autel des dimensions humaines. Notez d'ailleurs que les expositaires — encore une fois interdits — qui donnent de la hauteur à la plupart des autels bâtis au 19<sup>e</sup> siècle, ne sont qu'une dégénérescence du ciborium.

### La décoration de l'autel

Le dais ou le ciborium ou encore une couronne suspendue présentent un autre avantage : on peut y dissimuler des sources de lumière qui, tombant sur l'autel et l'éclairant sans éblouir les assistants, créent dans le sanctuaire une zone de splendeur qui magnifie encore le lieu du sacrifice.

Lieu et mémorial du sacrifice, l'autel sera dominé par le crucifix. *Mediator Dei* nous met en garde contre un crucifix exclusivement glorieux qui évacuerait tout souvenir des souffrances du Christ<sup>23</sup>. C'est l'abus contraire qui me semble le plus fréquent. Trop souvent les autels modernes sont dominés par un crucifix immense et réaliste. Il y a là, me semble-t-il, une double erreur. Tout d'abord, celle d'accorder une importance excessive, ou exclusive, au mémorial de la passion. Ensuite, on suggère que le Christ est le terme du sacrifice, alors qu'il en est le médiateur. La place d'un très grand crucifix serait plutôt à l'arc triomphal, en avant

23. *Ibid.*

du chœur. Le crucifix de l'autel ne doit pas être minuscule, certes, comme il arrive trop souvent lorsque l'autel est surmonté par une statue du Sacré-Cœur ou de Notre-Dame de Lourdes. Une grande croix processionnelle posée sur le sol en arrière de la table est souvent ce qui convient le mieux. Et ce qui devrait dominer l'autel, dans les hauteurs de l'abside, ce serait plutôt, comme dans les basiliques anciennes, le Pantocrator ou l'agneau triomphant évoquant, au-delà de la passion commémorée, l'aspect glorieux et la portée eschatologique de la messe. Une remarque en passant, pour combattre une erreur constatée dans beaucoup d'églises, surtout là où l'autel est face au peuple : le Christ du crucifix doit être tourné face au célébrant et non pas face au fidèles; d'ailleurs ceux-ci, plus éloignés, verront suffisamment la silhouette de la croix.

Un avantage de la croix hastée de procession, reposant sur le sol, ou encore de la croix suspendue sous la gloire du baldaquin ou d'une couronne de lumière, c'est qu'on évite ainsi, lorsque le tabernacle est sur l'autel, d'en faire le support du crucifix.

La croix de procession peut être facilement déplacée. Ceci permettra d'observer une rubrique très négligée malgré sa haute valeur de catéchèse théologique : lorsqu'on expose le Saint-Sacrement sur l'autel, il convient d'en retirer le crucifix. Il est anormal que deux représentations du Christ, — par une image suggestive, mais vide, et par les espèces sacramentelles mystérieuses, mais réelles, — se trouvent en concurrence.

Puisque nous parlons de l'exposition du Saint-Sacrement, notons que l'autel lui-même est assez digne pour en être le lieu normal, sans qu'il soit besoin d'y ajouter cet instrument inconnu de la liturgie qu'on appelle un *thabor*. Si l'exposition doit se prolonger, il convient de la faire sous un léger pavillon de soie blanche, apporté au dernier moment, et retiré dès l'exposition finie. Mais ce pavillon est inutile si l'autel tout entier est surmonté d'un dais.

Les cierges, de part et d'autre du crucifix, nous rappellent que le Christ immolé est aussi le Christ vivant et glorieux. On évitera, bien entendu, sauf pour l'exposition du Saint-Sacrement qui demande — mais pour sa durée seulement — un luminaire de surcroît, de surcharger l'autel de candé-

labres autres que les six ou sept chandeliers réglementaires (que l'on réduira à deux sur les autels secondaires). Ces chandeliers peuvent être posés sur le sol. Cette solution, qui se répand de plus en plus, présente de nombreux avantages. Elle dégage l'autel et en facilite la visibilité. Elle supprime les allumages laborieux à bout de bras, nécessitant des escalades ou l'emploi de bambous démesurés. Elle permet d'employer des chandeliers massifs et majestueux qui rehaussent la dignité de l'autel sans encombrer celui-ci, tout en respectant la règle selon laquelle le crucifix doit être plus élevé que les cierges.

L'autel sera habillé par des nappes simples et non ornées de dentelles ou de paillettes (c'est-à-dire des nappes qui aient l'air de nappes), qui ne cacheront pas ce que la liturgie de la dédicace appelle le « front » de l'autel, mais qui descendront des deux côtés jusqu'à terre. Si, en dehors de la messe, on doit les protéger contre la poussière, on évitera que ce tapis déborde du plan horizontal.

Il est une autre façon plus liturgique d'habiller l'autel : c'est l'antependium. Cette étoffe qui pourra être aux couleurs du temps, et donc être périodiquement changée, réchauffe et renouvelle l'aspect forcément monotone et froid d'un simple bloc de pierre nue.

Les lois liturgiques permettent d'orner l'autel de petites fleurs coupées<sup>24</sup>. On peut désirer honorer Dieu par les trésors de son jardin, par une débauche — si j'ose dire — de plantes vertes et de fleurs. Mais l'autel n'est pas une devanture de fleuriste ou un bac de serre. Que l'on dispose ces splendeurs végétales dans de grands vases posés sur le sol dans le sanctuaire, et pour lesquels on évitera cette symétrie lassante qui semble une règle sacrée pour tant de sacristines.

Aux jours de fête, on peut également orner l'autel en y plaçant des reliquaires<sup>25</sup>. Ce sera une façon d'honorer les reliques et aussi de rappeler la participation des saints au sacrifice et à la gloire du Christ autrement que par un sépulcre toujours présent mais invisible.

24. *Ordo Hebdomadae Sanctae*, samedi saint, n° 29 : « altare paratur pro Missa sollemni, luminaribus accensis et floribus. »

25. Cf. *Ritus servandus in celebratione Missae*, IV, 5.

### Le respect dû à l'autel

En effet, le respect dû à l'autel, lieu de sacrifice, représentation du Christ prêtre et victime, exige que l'on y pose seulement les objets nécessaires au sacrifice, et cela seulement pendant la durée du sacrifice. C'est en vertu de ce principe ancien que le sous-diacre tient la patène (qui, jadis très grande, encomrait les autels alors petits) dans l'intervalle des deux actions où elle est indispensable : l'offertoire et la fraction. Ce que nous voyons seulement le jeudi et le vendredi saints : le dépouillement et le revêtement des autels, se faisait jadis après et avant chaque célébration. Les règles modernes nous autorisent et même nous invitent à laisser à l'autel nappes, crucifix et chandeliers : dans l'intervalle des célébrations, l'autel nous apparaît ainsi comme le mémorial du sacrifice et de l'épiphanie du Seigneur. Mais évitons d'y laisser des objets inutiles et sans noblesse. Les canons d'autel — ces pense-bête — ne seront pas rabattus mais enlevés; de même le pupitre du missel. Pour épargner la fatigue — ou la paresse — des sacristains, une crédence assez vaste, dans le sanctuaire, pourra recevoir ces accessoires pendant la journée. En revanche, le missel qui reçoit tant de marques d'honneur pendant la célébration, ne sera pas relégué dans un coin, mais déposé au milieu de l'autel. L'autel de la réserve ne portera pas la lampe : celle-ci sera posée sur une crédence ou sur une colonne. Il sera bon aussi d'avoir une crédence mobile qu'on placera tout près de l'autel pour les messes sans servant, afin d'épargner au prêtre de poser sur l'autel burettes, manuterges et plateau, et d'y vaquer à ces rites très secondaires que sont la préparation du calice, le lavabo et les ablutions.

La technique moderne charge l'autel d'un nouvel accessoire : le ou les micros. Le Directoire de la messe recommande, pour assurer la primauté du célébrant, que l'autel soit sonorisé. Mais architectes et ingénieurs du son devraient étudier pour l'autel des micros moins visibles que ceux qui conviennent à la tribune d'un orateur ou à la table d'un conférencier.

Si les fidèles n'ont pas le sens de l'autel, c'est parce que celui-ci leur apparaît trop souvent comme un meuble com-

plexe, une sorte de comptoir où l'on dépose toutes sortes d'ustensiles, où l'on accomplit toutes sortes d'actions étrangères au sacrifice. Si nos autels sont majestueux, dégagés, dominés avant tout par la croix, traités par tous — célébrants, servants, sacristains, avec le plus grand respect, nos fidèles comprendront de façon intuitive, mais en profondeur, que l'autel est le lieu du sacrifice. Notre catéchèse de l'autel, notre catéchèse du sacrifice, si difficiles à réaliser par des mots, et pourtant indispensables, seront accomplies par la vue constante de comportements vrais. Une catéchèse verbale plaquée sur des objets, sur des attitudes qui la contredisent ou l'étouffent, est nécessairement stérile. La catéchèse de l'autel se fera très efficacement par l'autel lui-même, s'il se montre ce qu'il doit être, et par les ministres de l'autel s'ils le traitent comme il doit être traité.

A.-M. ROGUET.

26. Cf. Nouveau Code des rubriques, n° 529 : « Super altare nihil omnino ponatur, quod ad Missae sacrificium, vel ipsius altaris ornatum non pertinet. »